

Brésil : M. Köhler voit avec optimisme les relations de travail avec le nouveau gouvernement

Horst Köhler s'est rendu en Amérique latine du 6 au 12 décembre pour affirmer le soutien du FMI à la région à l'heure où, dans le sillage des difficultés de l'Argentine, plusieurs grands pays latino-américains redoublent d'efforts pour stabiliser leur économie. À la fin de sa tournée, M. Köhler s'est dit «convaincu que les réussites à l'actif de la région pourront être mises à profit par d'autres pays qui traversent actuellement une période difficile». Répondant à l'invitation des Présidents du Brésil, de la Colombie et du Chili, M. Köhler effectuait ainsi sa deuxième visite en Amérique latine depuis qu'il est à la tête du FMI.



Une rencontre pour faire connaissance : Luiz Inácio Lula da Silva (à droite), Président élu du Brésil, a reçu Horst Köhler à Brasília.

Brasilia en fut la première étape. M. Köhler y a rencontré Fernando Henrique Cardoso, Président sortant, Luiz Inácio Lula da Silva, dit Lula, Président élu, Pedro Malan, actuel Ministre des fi-

nances et Antonio Palocci, qui lui succédera le 1^{er} janvier. Lors d'une conférence de presse, (voir page suivante)

Rapport sur la stabilité financière dans le monde . . .

Malgré les pertes et la frilosité des investisseurs, les marchés tiennent bon

Les marchés financiers mondiaux tiennent bon, mais les investisseurs répugnent de plus en plus à prendre des risques, surtout en raison des excès du passé et des incertitudes du présent. Dans son dernier Rapport sur la stabilité financière dans le monde, le

FMI souligne la nécessité de mesures propres à redonner confiance aux investisseurs.

Les incertitudes relatives à la vigueur et à la durée de la reprise mondiale, à la rentabilité des entreprises et à l'évolution de la situation géopo-

litique ont refroidi les investisseurs au troisième trimestre de 2002, selon le *Global Financial Stability Report* publié par le FMI. Ces facteurs ont accru l'aversion pour le risque, concouru à une différenciation suivant la qualité du crédit et contribué aux difficultés de financement persistantes des emprunteurs souverains et des entreprises à risque.

Malgré cette instabilité inusitée, les marchés financiers mondiaux tiennent bon. Il faut désormais éviter que les investisseurs ne deviennent trop allergiques au risque.

Les principales places financières...

Le système financier mondial a dû composer avec la récession économique et le ralentissement de la croissance dans divers pays, l'éclatement de la bulle des technologies de l'information, l'incertitude créée par les irrégularités dans la comptabilité des entreprises et les pertes financières importantes (suite page 387)



Fonds monétaire international
VOLUME 31
NUMÉRO 23
23 décembre 2002

Dans ce numéro

385
Tournée de M. Köhler en Amérique latine

385
Rapport sur la stabilité financière

389
Nouvel indice de la liquidité du FMI

390
Révision des directives sur la conditionnalité

392
Reprise des discussions avec la Turquie

392
L'Afrique et la mondialisation

393
Les enjeux de la protection sociale

394
Plans de retraite individualisés

398
Le fléau de la corruption

Lire aussi . . .

389
Utilisation des ressources du FMI

396
Publications récentes

397
Accords du FMI

399
Sur le site du FMI

400
Principaux taux du FMI

Le prochain numéro du Bulletin du FMI sera publié le 27 janvier 2003.

M. Köhler salue les efforts du Chili

(suite de la première page) M. Köhler déclarait : «Ma confiance dans l'avenir du Brésil et dans son nouveau Président sort renforcée de notre rencontre... Ce senti-

ment s'appuie sur l'attention insistante qu'il porte à l'équité sociale, à l'éthique, à l'honnêteté et au respect des contrats, des droits contractuels et des institutions.»

En septembre dernier, le FMI a approuvé un prêt d'un montant record de 30,4 milliards de dollars en faveur du Brésil, afin d'appuyer son programme économique et financier jusqu'à la fin 2003. La prochaine tranche de 3 milliards de dollars devrait être décaissée à l'issue d'un examen du Conseil d'adminis-

tration qui, en principe, aura lieu le 19 décembre. M. Thomas Dawson, Directeur du Département des relations extérieures du FMI, a rappelé lors d'une conférence de presse que M. Köhler ne se rendait pas au Brésil pour négocier mais pour faire la connaissance du Président Lula et lui dire «l'appui du FMI et de la communauté internationale à l'heure où il élabore un programme pour 2003 et les années à venir».

M. Köhler a rendu hommage au gouvernement du Président Cardoso pour avoir renforcé et démocratisé les institutions brésiliennes et donc les bases sur lesquelles s'appuiera le nouveau Président. Dans un entretien accordé au quotidien *O Globo*, il s'est dit «prêt à œuvrer avec le nouveau gouvernement à la conception et à la définition de moyens pour promouvoir les objectifs sociaux dans un cadre qui respecte les réalités macroéconomiques», ajoutant qu'«il importe que le Brésil réalise ce qu'il a promis dans son programme avec le FMI».

Deuxième étape : la Colombie...

À Bogotá, M. Köhler a rencontré Alvaro Uribe, Président de la Colombie, et s'est déclaré «impressionné par ce que son équipe a fait en si peu de temps... des mesures énergiques ayant déjà été prises contre l'affaiblissement des finances publiques et pour définir une stratégie globale à l'appui de la stabilité et de la croissance».

Les autorités colombiennes ont demandé la conclusion d'un nouveau prêt pour prendre le relais de celui qui devait arriver à expiration le 19 décembre 2002. S'adressant à la presse après sa rencontre avec le Président Uribe, M. Köhler a fait savoir que la

Colombie et le FMI devraient signer en janvier un accord de prêt biannuel de 2 milliards de dollars et qu'il avait bon espoir que les projets de réforme — et notamment le profond remaniement de la législation des retraites, de la fiscalité et du marché du travail — soient adoptés sous peu.

Enfin, le Chili...

M. Köhler a félicité les autorités chiliennes d'avoir donné à leur politique macroéconomique un «cadre robuste et crédible» basé sur un taux de change flottant, un ciblage de l'inflation et des règles explicites de politique budgétaire. À Santiago, après avoir rencontré Ricardo Lagos, Président du Chili, Nicolás Eyzaguirre, Ministre des finances et ancien cadre du FMI, et les dirigeants de la banque centrale, il a rappelé que «ce cadre a bénéficié d'un faible endettement public, d'une ferme adhésion au libre-échange et d'une absence virtuelle de dollarisation», ajoutant que «le Chili — comme le Mexique — a été en mesure de mieux se protéger contre l'adversité des chocs exogènes et de préserver une croissance positive même lorsque les marchés de capitaux internationaux traversaient une mauvaise passe».

Pendant que le Directeur général se trouvait au Chili, ce pays a signé avec les États-Unis un accord de libre-échange d'une vaste portée qui marquait l'aboutissement de deux ans d'intenses négociations. Celles-ci avaient principalement achoppé sur l'insistance du Secrétaire américain au Trésor, qui demandait au Chili de renoncer aux contrôles sur les entrées et sorties de capitaux étrangers mis en place par le pays pour prévenir les brusques variations de flux. Un compromis a finalement été possible : le Chili peut maintenir ces contrôles pendant un délai maximum d'un an, sans être sanctionné, à condition qu'ils ne fassent pas «gravement obstacle» aux sorties de capitaux.

L'accord de libre-échange, qui doit être ratifié par le Parlement chilien et par le Sénat des États-Unis, se traduira par l'élimination de droits de douane sur plus de 85 % des biens échangés entre les deux pays. Selon M. Köhler, cité par une agence de presse, «cet accord ouvre la voie à l'expansion du commerce et laisse présager un renforcement de la confiance dans la politique économique chilienne». ■

L'annonce de la visite du Directeur général en Amérique latine (note d'information n° 02/118) et les déclarations prononcées par M. Köhler en Colombie (note d'information n° 02/121) et au Chili (note d'information n° 02/122) peuvent être consultées sur le site Internet du FMI www.img.org.



M. Köhler (à gauche) a félicité le Chili d'avoir doté sa politique macroéconomique d'un «cadre robuste et crédible». À droite, Carlos Massad, Gouverneur de la Banque centrale du Chili; au centre, Guillermo Le Fort, Administrateur pour le Chili.

L'aversion pour le risque n'est pas sans danger

(suite de la première page) de secteurs clés du système économique et financier mondial. Du fait de cette évolution et du sentiment de danger accru, l'aversion pour la prise de risques est considérable au sortir de cette période d'euphorie. Les petits porteurs, les investisseurs institutionnels et les institutions financières ont subi des pertes en raison de l'effondrement du cours des actions (voir graphique ci-contre) — y compris celles des institutions financières —, de l'élargissement des écarts de taux et des faillites records. Les grandes institutions financières ont donc revu leur stratégie, ce qui pourrait influencer à l'avenir sur les conditions de crédit et les flux de capitaux.

La stabilité financière a toutefois pu être préservée, car les institutions financières ont su restructurer et mieux répartir les risques financiers. Le système financier mondial tient bon, mais sa capacité d'absorption des chocs a sans doute été amoindrie.

À quoi faut-il s'attendre? L'aversion exagérée pour le risque est probablement ce qui menace le plus la stabilité financière mondiale. Les risques potentiels sur les grandes places financières — dus notamment au secteur des ménages aux États-Unis, au secteur financier en Europe, ainsi qu'aux entreprises et aux institutions financières au Japon — pourraient provoquer un repli excessif. Le rapport fait ressortir les points suivants :

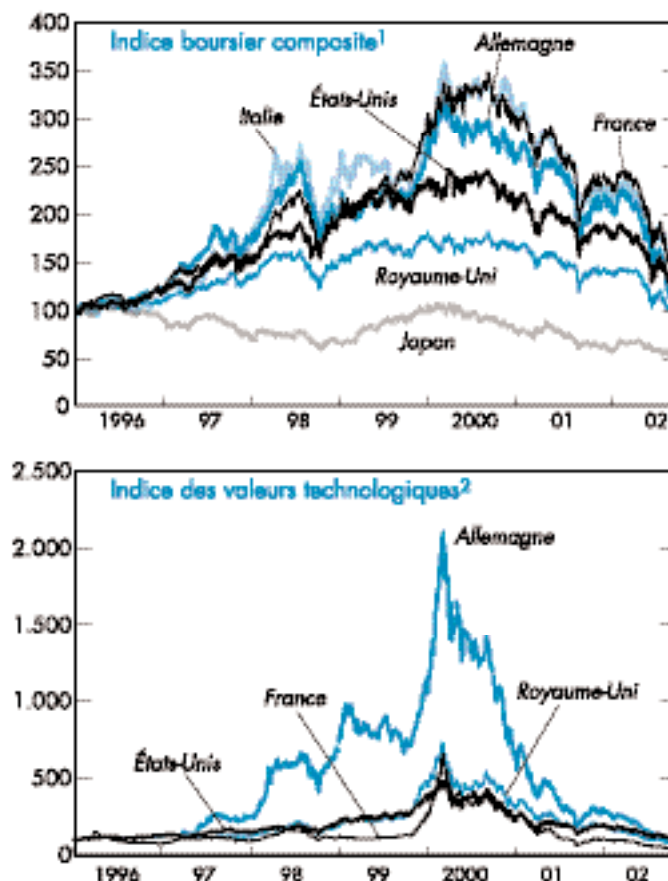
- La capacité du système financier mondial d'assumer des risques en tant qu'intermédiaire dépend toujours des ménages américains, qui continuent d'assumer, directement ou indirectement, la plus grande partie des risques liés au secteur financier et au secteur des entreprises aux États-Unis. Une nouvelle vente massive des actions qu'ils détiennent, par exemple, aurait des effets importants.
- La dégradation de la situation économique et financière en Europe a aggravé les faiblesses structurelles traditionnelles de certains systèmes financiers, car les institutions de crédit ont beaucoup prêté aux entreprises. Ces faiblesses pourraient influencer sur la propension et la capacité des institutions financières à continuer d'assumer et de gérer des risques, notamment à s'engager à l'égard d'emprunteurs à risque.
- Enfin, le système financier japonais est toujours aux prises avec les problèmes posés par les liens entre le secteur des entreprises et le secteur financier.

Certaines mesures pourraient atténuer les risques d'instabilité financière, stimuler la confiance des investisseurs et renforcer les mécanismes autocorrecteurs des marchés. Les auteurs incitent les économies avancées à continuer de veiller à adapter leur politique macroéconomique au moindre signe d'essoufflement de la reprise. Le Japon doit poursuivre résolument les réformes du secteur financier et du

secteur des entreprises pour redonner confiance aux investisseurs.

Dans plusieurs pays où des initiatives sont en cours, d'autres efforts seront nécessaires afin d'améliorer la transparence et de corriger les carences relevées dans la gestion, la comptabilité et l'audit des entreprises ainsi que dans les pratiques des banques d'investissement. Il est aussi recommandé aux autorités de contrôle des institutions financières non bancaires, notamment les compa-

Les indices boursiers américains et européens sont au plus bas depuis 1997
(1^{er} janvier 1996 = 100)



Source : FMI, Global Financial Stability Report, décembre 2002.
¹Standard & Poor's 500 pour les États-Unis; FTSE 100 pour le Royaume-Uni; Dax 100 pour l'Allemagne; CAC 40 pour la France; MIB 30 pour l'Italie; ToPIX pour le Japon.
²Nasdaq composite pour les États-Unis; FTSE techMARK 100 pour le Royaume-Uni; Neuer All Shares pour l'Allemagne; Nouveau Marché pour la France. Comme les données des indices Neuer All Shares et Nouveau Marché remontent à mars 1997 et à mars 1996 respectivement, ces indices ont été recalculés sur la base du niveau du Nasdaq à ces dates.

gnies d'assurances et, dans certains cas, les caisses de retraite, de surveiller les signes d'érosion sensible de leurs fonds propres attribuables à la baisse des prix des actifs. Enfin, les positions prises sur les instruments de transfert des risques de crédit, auxquels les institutions financières ont de plus en

L'aversion pour le risque qui a marqué les marchés financiers mondiaux s'est propagée aux marchés obligataires émergents.

Rapport sur la stabilité financière dans le monde

plus recours, gagneraient à être mieux connues et réglementées.

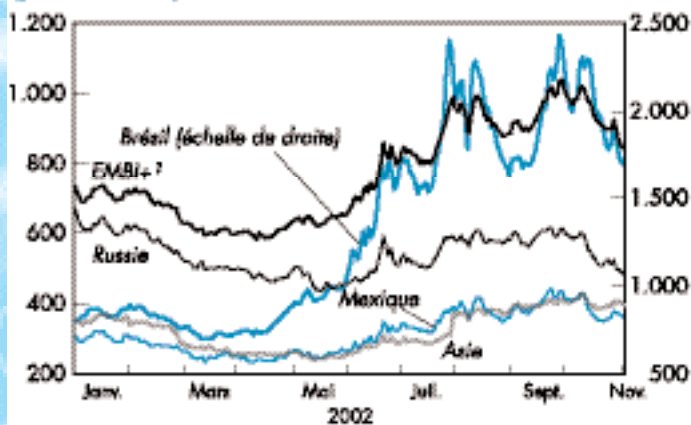
Les pays émergents...

La nervosité et l'incertitude évidentes sur les grandes places financières se sont manifestées aussi dans les pays émergents. Les conditions de financement externe des pays émergents — marquées par l'instabilité inusitée des marchés financiers, la faiblesse du prix des actifs, une aversion accrue pour le risque et la différenciation suivant la qualité du crédit — restent difficiles. Tout comme les marchés parvenus à maturité, les marchés émergents ont vu s'opérer une profonde différenciation suivant la qualité du crédit, et les pays qui ont des besoins de financement importants sont au centre des préoccupations des investisseurs (voir graphique ci-dessous). Néanmoins, les signes de contagion sont peu nombreux, les investisseurs étant toujours en mesure de faire la part des choses. En outre, même si l'instabilité a augmenté, elle reste bien inférieure à celle constatée au cours des crises précédentes.

Les problèmes sont donc bien réels :

- Les taux élevés des obligations de sociétés sur les marchés parvenus à maturité font que les marchés émergents ont de la difficulté à attirer des investisseurs.

Les écarts se sont creusés sensiblement sur les marchés obligataires émergents (points de base)



¹ Indice des marchés obligataires émergents. Source : FMI, Global Financial Stability Report, Décembre 2002.

- La faiblesse persistante et l'instabilité des marchés d'actions parvenus à maturité nuisent au financement sur les marchés émergents, y compris à l'investissement direct étranger.

• Les pertes financières associées aux prêts sur les marchés parvenus à maturité ont fait obstacle aux prêts bancaires sur les marchés émergents. En particulier, les déboires des banques étrangères en Argentine ont amené les banques à réévaluer les

risques liés à leur présence sur les marchés émergents d'une manière générale.

- L'aversion accrue pour le risque, la diminution du nombre de courtiers en obligations sur les marchés émergents et le fait que les courtiers hésitent à répondre aux attentes des vendeurs en acceptant des titres ont fait diminuer la liquidité et l'activité sur le marché secondaire obligataire des pays émergents.

Cette conjoncture extérieure difficile, conjuguée aux incertitudes relatives au maintien de la politique menée par le Brésil et d'autres grands pays émergents, a fait que la diminution marquée des flux de capitaux vers les marchés émergents s'est poursuivie, notamment pour les emprunteurs de second rang. Au cours des neuf premiers mois de 2002, l'émission brute cumulée d'obligations, de prêts et d'actions sur les marchés émergents était largement inférieure à celle des années précédentes et concernait surtout les emprunteurs de premier rang. Les emprunteurs de second rang qui proposaient des titres non garantis se sont effectivement heurtés à des portes closes sur les marchés primaires, mais la contagion a été circonscrite, les émetteurs de titres de qualité et ceux d'Asie et d'Europe orientale bénéficiant d'un accès relativement ouvert.

L'évolution des rendements et des écarts de rendement sur le marché secondaire des obligations des pays émergents a montré que les investisseurs continuaient de faire des distinctions en fonction des régions et de la qualité du crédit. Les pays émergents dont le besoin de financement est faible, la structure de la dette stable, la situation budgétaire solide et l'évolution de la politique économique prévisible ont continué à avoir accès au marché primaire et obtenu des rendements positifs sur les marchés secondaires. Les marchés obligataires émergents n'ont pourtant pas échappé à l'aversion pour le risque qui a marqué les marchés financiers mondiaux au troisième trimestre, au cours duquel les écarts se sont en général creusés.

Les pays émergents peuvent prendre plusieurs mesures afin d'accroître leur stabilité financière. Le fait que certains d'entre eux peuvent encore faire appel aux marchés internationaux de capitaux, même s'il est difficile de se financer à l'extérieur, montre qu'il est essentiel que les pays continuent d'appliquer des mesures qui favorisent la stabilité financière et macroéconomique et qui renforcent les cadres institutionnels.

Ces mesures comprennent une saine gestion de la dette qui, pour autant que les conditions du marché le permettent, évite que la structure de la dette n'amplifie les chocs extérieurs. L'expansion des marchés financiers locaux afin de faciliter l'émission d'instruments à plus long terme libellés en monnaie locale contribuerait à protéger des turbulences les marchés mondiaux de capitaux. Et, d'une manière

générale, la ferme volonté de protéger les droits de propriété, la primauté du droit, la transparence et la stabilité du cadre légal et réglementaire sont essentielles pour conforter et attirer les investisseurs.

Le fait qu'il importe de développer des marchés financiers locaux pour favoriser la stabilité financière a été maintes fois souligné dans différentes éditions du *Global Financial Stability Report*. Alors que les rapports précédents mettaient l'accent sur le rôle des marchés locaux d'obligations et d'actions, le dernier rapport traite des marchés émergents de produits dérivés. Ceux-ci permettent de mieux répartir les risques sur les marchés financiers, mais ils peuvent aussi être utilisés pour se soustraire aux règles prudentielles et exercer un effet de levier excessif.

Pour maximiser les avantages qui peuvent être tirés de ces instruments, il est recommandé dans le rapport de créer des marchés locaux de produits dérivés le mo-

ment venu, dans le cadre d'une stratégie ordonnée visant à développer des marchés locaux de titres. Cette stratégie devrait mettre l'accent sur la mise en place des infrastructures légales, réglementaires, comptables et institutionnelles nécessaires. Pour cela, la transparence et un contrôle financier adéquat sont essentiels afin que les produits dérivés jouent un rôle positif en aidant les intervenants à évaluer et à gérer les risques et pour éviter la fragilisation du système financier. ■

David J. Ordoobadi et Garry J. Schinasi
FMI, Département des marchés de capitaux internationaux

Le Global Financial Stability Report: Market Developments and Issues, décembre 2002, est en vente au prix de 42 dollars (35 dollars pour les enseignants et étudiants) auprès du Service des publications du FMI. Pour commander, voir instructions page 396. Le texte intégral du rapport est aussi disponible sur le site www.imf.org.

L'indicateur de la capacité de financement du FMI

Le 16 décembre, le FMI a annoncé une nouvelle méthode de calcul de sa liquidité, afin que l'opinion publique sache de quel montant de ressources ordinaires il dispose pour accorder des prêts. Le nouvel outil — un indicateur de la capacité de financement projetée sur les douze mois à venir, ou ICF — donne le montant des ressources tirées des quotes-parts et non concessionnelles dont le FMI dispose pour répondre aux besoins de ses États membres. Au 13 décembre, l'ICF s'établissait à 48,951 milliards de DTS (soit environ 65,668 milliards de dollars EU).

Comment ce chiffre est-il calculé? Il représente le stock de ressources utilisables du FMI moins les soldes non tirés au titre de prêts en cours, plus les remboursements prévus des débiteurs du FMI (parfois appelés «rachats») sur les douze prochains mois. Un solde prudentiel, destiné à préserver la liquidité des créances et tenant compte de toute érosion possible de l'assise financière du FMI, est aussi déduit pour calculer le montant de l'ICF.

Le solde prudentiel correspond à un niveau indicatif de ressources utilisables non engagées que le FMI n'est pas normalement censé affecter à des prêts. Il résulte de l'appréciation que porte le Conseil d'administration et doit représenter 20 % des quotes-parts des pays membres dont les monnaies sont utilisées pour les prêts accordés, plus tout montant engagé au titre des accords d'emprunt. Ce solde prudentiel n'est pas un minimum absolu; les ressources non engagées du FMI peuvent passer sous ce seuil à titre strictement provisoire.

L'ICF tient pleinement compte de l'encours du portefeuille de prêts du FMI, y compris les accords de précaution et des lignes de crédit préventives

accordées. Le volume effectif de ressources du FMI peut être en réalité supérieur à la liquidité mesurée par l'ICF, lorsque les engagements n'ont pas été intégralement décaissés.

L'ICF sera affiché sur le site Internet du FMI et fera l'objet de mises à jour hebdomadaires (La semaine en un coup d'œil) et mensuelles (Ressources financières et liquidité). Le Conseil d'administration a décidé de remplacer le ratio classique de liquidité par le chiffre de l'indicateur de la capacité financière, mais le FMI continuera à publier le ratio de liquidité pendant quelque temps encore.

Le texte intégral du communiqué de presse du FMI, accompagné des notes explicatives, est disponible sur le site du FMI www.imf.org. ■

Utilisation des ressources du FMI

(Millions de DTS)

	En novembre 2002	Janvier–novembre 2002	Janvier–novembre 2001
Compte des ressources générales	0,00	22.667,60	21.358,70
Accords de confirmation	0,00	21.654,01	20.616,70
FRS	0,00	7.903,67	12.662,31
Accords élargis de crédit	0,00	986,61	742,00
MFC	0,00	0,00	0,00
URGE	0,00	26,98	0,00
FRPC	111,72	1.223,52	696,53
Total	111,72	23.891,12	22.055,23

FRS = facilité de réserve supplémentaire

MFC = mécanisme de financement compensatoire

URGE = programmes d'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit ou frappés par une catastrophe naturelle

FRPC = facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des composantes.

Source : FMI, Département de la trésorerie.

Le nouvel outil — un indicateur de la capacité de financement projetée sur les douze mois à venir, ou ICF — donne le montant des ressources tirées des quotes-parts et non concessionnelles dont le FMI dispose pour répondre aux besoins de ses États membres.



Les pays veulent bien écouter le FMI, mais ils souhaitent aussi participer à un dialogue qui leur offre de véritables options parmi lesquelles choisir.

James Boughton

Entretien avec James Boughton . . .

Une révision de la conditionnalité pour rendre l'initiative aux pays membres

James Boughton, ancien historien du FMI et actuellement Sous-Directeur du Département de l'élaboration et de l'examen des politiques, a pris une part active au réexamen de la conditionnalité dont sont assortis les programmes du FMI — en d'autres termes, des mesures économiques et financières que les pays doivent s'engager à prendre pour pouvoir emprunter les ressources du FMI. Ce processus s'est soldé par l'adoption en septembre 2002 de nouvelles directives en remplacement de celles de 1979. M. Boughton décrit pour la rédaction du Bulletin la genèse du processus et ce que ces directives apportent de nouveau.

LE BULLETIN : Pourquoi le FMI a-t-il adopté ces nouvelles directives?

M. BOUGHTON : L'idée d'une remise à plat de la conditionnalité est née lors des visites du Directeur général Horst Köhler en Afrique et en Amérique latine, peu après sa prise de fonction au printemps 2000. Il a été frappé dans nombre de pays emprunteurs où il s'est rendu par le fait que très peu de responsables nationaux étaient opposés à l'idée de la conditionnalité. Par contre, les autorités fustigeaient son caractère de plus en plus envahissant. Le FMI semblait parfois leur dire comment gérer leurs économies. De cette première impression découle l'idée que le FMI doit faire en sorte que sa présence soit moins envahissante et son action plus concertée avec les pays membres.

Le FMI a donc entrepris un réexamen de presque tous les aspects de la conditionnalité — interaction entre le FMI et les pays, mode d'élaboration, de sélection et de présentation des conditions structurelles. Le FMI a consulté un certain nombre de groupes extérieurs tels que des organisations non gouvernementales, les autorités de pays emprunteurs et de pays créanciers et des universitaires. Il a aussi organisé des séminaires dans diverses régions du monde et affiché sur son site Internet des appels à commentaires sur ce processus. Ce faisant, nous souhaitons porter un regard nouveau sur les modalités d'intervention du FMI, dans la plus complète transparence.

LE BULLETIN : Qu'est-ce que ces directives ont précisé de nouveau?

M. BOUGHTON : Elles précisent que l'internalisation joue un rôle important dans un programme de réformes. Les pays sont responsables de la mise en œuvre de leurs propres politiques. Il appartient au FMI de conseiller le pays et d'indiquer les réformes qui lui paraissent nécessaires. Si le FMI a des doutes sérieux quant à la volonté d'un pays d'appliquer les réformes

essentielles, il doit prendre ses distances et déclarer qu'il n'est pas prêt à approuver le financement du programme. Le FMI ne s'était pas, auparavant, suffisamment soucieux de l'internalisation, bien qu'il en ait toujours reconnu l'importance. Nous y porterons une grande attention aux cours des prochaines années.

Une autre idée-force des directives, qui n'est pas totalement nouvelle, est qu'il convient d'user «avec parcimonie» de la conditionnalité, donc de la rationaliser. Les anciennes directives tentaient de limiter le champ des politiques soumises à l'examen du FMI. Cependant, peu à peu, le FMI a commencé à s'intéresser à davantage de facettes de la politique économique des pays membres.

Nous essayons désormais de définir de manière plus précise quelles mesures relèvent «légitimement» de la conditionnalité. En cas de désaccord sur l'opportunité de subordonner à telle ou telle réforme structurelle l'octroi d'un crédit par le FMI, c'est à la personne qui la préconise de faire la preuve qu'elle est indispensable à la bonne marche du programme. Auparavant, c'était à qui en contestait le bien-fondé de le démontrer.

Si le FMI veut inclure une condition ayant trait à un domaine qui n'est pas de son ressort, les nouvelles directives précisent qu'il doit consulter la Banque mondiale, qui aura la responsabilité primaire de déterminer la mesure qui convient, les modalités de contrôle et le calendrier approprié. La collaboration avec la Banque mondiale a été renforcée afin de rendre la conditionnalité plus efficace.

Par ailleurs, le FMI définit plus clairement les différents types de conditions. Les plus courantes sont les «critères de réalisation», objectifs chiffrés mesurables que le pays doit atteindre pour pouvoir bénéficier d'une assistance financière. Exemple : la croissance de la masse monétaire ne doit pas dépasser tel pourcentage pour telle période.

Il existe d'autres types de conditions : des objectifs indicatifs, tels qu'un plafond pour le taux d'inflation, qui servent à suivre le déroulement du programme, et des repères structurels, qui indiquent les mesures que le pays prend pour mettre en œuvre les réformes structurelles, par exemple la privatisation d'un secteur d'activité pour le rendre plus efficient. La non-réalisation de ces conditions signale qu'il y a des problèmes, mais n'entraîne pas forcément l'interruption des financements du FMI.

Le FMI a également précisé quels volets du programme de réformes, *stricto sensu*, relèvent ou non de la conditionnalité. En d'autres termes, lorsqu'un pays sollicite l'aide du FMI, il peut faire état des réformes de

grande envergure pour lesquelles il entend utiliser ces ressources. Mais certaines de ces mesures ne sont pas nécessairement des conditions. Le FMI s'efforcera, dans le cadre de ces nouvelles directives, de distinguer ce qui est conditionnalité de ce qui ne l'est pas.

LE BULLETIN : Le réexamen de ce dossier a demandé beaucoup de temps et d'efforts de consultation. Comment les idées recueillies par le FMI sont-elles prises en compte dans les nouvelles directives?

M. BOUGHTON : Ce réexamen nous a permis de mieux saisir l'importance de l'internalisation des programmes. Les autorités sont tout à fait disposées à collaborer avec le FMI pour mettre sur pied le meilleur programme de réformes possible, mais refusent qu'on leur dise unilatéralement ce qui constitue le programme de réformes idéal. Nous avons appris que l'internalisation est un concept souple. Les pays veulent bien écouter le FMI, mais ils souhaitent aussi participer à un dialogue qui leur offre de véritables options parmi lesquelles choisir. Les directives intègrent l'idée de l'internalisation d'une manière beaucoup plus propice au dialogue et plus adaptable que si nous n'avions pas eu cette large consultation.

Nous avons aussi appris que beaucoup de pays attachent une grande importance à l'idée d'un calendrier flexible. Le FMI prête souvent à des pays à faible revenu, qui n'ont pas les capacités administratives voulues pour mettre en œuvre un grand nombre de réformes d'un seul coup. C'est trop leur en demander, surtout dans des délais très serrés. Même si une réforme telle que le renforcement de l'administration fiscale est cruciale, elle n'a pas besoin d'être achevée à une date précise. Lorsque les réformes visent essentiellement à rendre l'économie plus efficiente, cela ne doit pas nécessairement se faire d'ici février prochain, par exemple. Le FMI s'efforce donc d'être plus souple. Les consultations externes ont très clairement fait ressortir cet impératif.

LE BULLETIN : La conditionnalité ne date pas d'hier. Dès le départ, il est apparu que le FMI devrait de temps en temps la réexaminer et l'adapter si nécessaire. Quels enseignements pouvons-nous tirer de cette expérience quant à l'importance de la conditionnalité et à la nécessité de mieux la cibler?

M. BOUGHTON : Il faut continuer à adapter la conditionnalité aux circonstances. Peu après la création du FMI, dans les années 50, la conditionnalité était limitée à un très petit nombre de mesures, car le FMI cherchait seulement à lisser les flux internationaux de paiements.

Au cours des 25 dernières années, le FMI a été appelé à fournir davantage que des concours à court terme. Par conséquent, il a dû s'intéresser à des volets de la politique économique bien plus nombreux que par le passé en élargissant le champ de la conditionnalité. Il a dû se réfréner davantage pour ne pas être trop envahissant, problème qui ne se posait pas lorsqu'il ne se sou-

ciait que des problèmes à court terme. Il a donc fallu s'adapter à l'évolution des circonstances.

Je suis certain qu'en appliquant les nouvelles directives, nous y détecterons d'autres problèmes soit parce qu'elles ne sont pas suffisamment claires, soit parce que le FMI sera amené à se pencher sur des dossiers auxquels nous n'avons pas encore réfléchi. Nous sommes tenus de procéder à un réexamen approfondi de la mise en œuvre de la conditionnalité tous les deux ans.

Lors de ces examens, le FMI abordera de nombreuses questions épineuses. La pratique est-elle conforme aux nouvelles directives? Avons-nous réussi à promouvoir l'internalisation? Avons-nous réduit le nombre de conditions que le pays est censé remplir? Celles qui subsistent sont-elles ciblées de manière à ce que les programmes atteignent leurs objectifs?

En fonction des réponses à ces questions, le FMI décidera s'il convient d'adapter ou de renforcer les directives. Je voudrais croire qu'elles sont désormais parfaites et que nous n'aurons plus jamais à les réviser. Mais l'histoire nous a appris qu'au fil du temps il faudra les adapter à l'évolution de la situation.

LE BULLETIN : Maintenant que la conditionnalité a été réaménagée, qu'est-ce que cela va changer pour nos pays membres et pour le FMI? À votre avis, qu'est-ce qui va en découler?

M. BOUGHTON : Tout dépend si le FMI est capable de changer son mode d'interaction avec les pays membres. S'il parvient à redonner aux autorités nationales les leviers de commande, j'en attendrais deux avantages réels. Premièrement, les programmes appuyés par le FMI seraient davantage couronnés de succès. Deuxièmement, et c'est encore plus important, nous devrions voir une amélioration de la politique économique dans bien des pays, non pas seulement parce que la conditionnalité est mieux adaptée, mais parce que les pays prennent davantage en mains leur destinée.

Lorsque le FMI dit aux pays ce qu'ils doivent faire pour bénéficier d'un concours financier, les pays abandonnent souvent cette responsabilité à la communauté internationale. Or, c'est à eux qu'elle incombe. La situation ne changera pas du jour au lendemain, car il faut changer la culture du FMI et celle des responsables de la politique économique des pays en développement, et parce que la nécessité de résoudre rapidement les crises financières l'emportera, dans bien des cas, sur ces objectifs à long terme.

La mise en forme des nouvelles directives a été une tâche ardue, mais il est encore plus difficile d'en tirer réellement tous les avantages. Le FMI mettra tout en œuvre pour y parvenir. ■



M. Boughton : «La mise en forme des nouvelles directives a été une tâche ardue, mais il est encore plus difficile d'en tirer réellement tous les avantages.»

Reprise des négociations avec la Turquie

La Turquie a maintenant «une occasion en or de rompre définitivement avec son passé d'hyperinflation et de bas niveau de croissance».

Les pourparlers ont repris entre le FMI et la Turquie le 9 décembre en vue d'un décaissement de 1,6 milliard de dollars EU — dans le cadre d'un prêt d'un montant global de 16 milliards destiné à juguler l'inflation chronique — avec l'arrivée d'une mission qui devrait séjourner une quinzaine de jours à Ankara, suite aux entretiens préliminaires qui ont eu lieu en octobre.

Dans la perspective de son adhésion à l'Union européenne, la Turquie s'efforce d'éliminer les séquelles du plus fort ralentissement de son activité économique depuis 1945, qui a suivi la crise financière de février 2001. La quatrième revue du programme de la Turquie, mis en œuvre avec l'appui du FMI, devrait s'achever après la mission de suivi prévue en janvier prochain, période à laquelle la discussion du budget 2003 aura été conclue et la nouvelle lettre d'intention — qui expose les mesures que le gouvernement turc entend appliquer pour atteindre ses objectifs économiques — finalisée.

Début décembre, le Premier Ministre nouvellement élu, Abdullah Gül et plusieurs membres de son cabinet ont eu des discussions préliminaires avec des responsables du FMI. Dans une déclaration faite le 3 décembre, le FMI signalait que la Turquie a fait des «progrès sensibles» cette année en créant les conditions propices à la croissance économique et à la stabilité financière. La croissance économique et les progrès obtenus dans la lutte contre l'inflation ont dépassé les attentes, ce qui, ajouté à la récente levée des incertitudes politiques et aux signes de prudence donnés par le parti

qui a remporté les élections, a permis de redonner confiance aux marchés financiers. La Turquie a maintenant «une occasion en or de rompre définitivement avec son passé d'hyperinflation et de bas niveau de croissance».

Adossé à une majorité confortable au Parlement, le gouvernement peut prendre des mesures décisives pour susciter une stabilité macroéconomique durable et une croissance qui profite à tous. Le FMI a été «impressionné par la détermination du gouvernement à mener des politiques qui permettent de renouer avec une croissance forte en réduisant l'endettement et en procédant aux réformes structurelles».

Le communiqué du FMI a mis en relief l'intention du gouvernement de réduire sensiblement la charge excessive de la dette, ce qui est considéré par le FMI comme la clé de la baisse des taux d'intérêt et de la relance de la croissance à moyen terme. Le FMI se réjouit d'envisager avec le nouveau gouvernement les moyens d'atteindre ces objectifs sans perdre de vue les priorités de dépenses, sociales notamment, et les politiques en matière de recettes.

Le FMI s'est aussi félicité de l'appui du gouvernement à l'indépendance de certaines institutions, en particulier la banque centrale, qui jouera un rôle déterminant dans la maîtrise de l'inflation encore élevée de la Turquie, et son organe de contrôle bancaire. Le FMI souscrit par ailleurs à la volonté des autorités d'accélérer les privatisations, d'encourager l'investissement direct étranger et de lutter contre la corruption. ■

La mondialisation : un potentiel dont l'Afrique ne tire pas pleinement parti

L'Afrique n'a pas encore tiré tout le parti qu'elle devrait de l'ouverture accrue des économies et du renforcement de leur gestion macroéconomique, a déclaré Charles Konan

Banny, Gouverneur de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, devant les administrateurs du FMI à l'occasion d'un séminaire tenu le 14 novembre au siège du FMI.

«En Afrique, la mondialisation, qui est considérée comme inévitable et irréversible, est généralement perçue comme un phénomène purement économique et financier dont les avantages et les risques sont inégalement répartis entre pays riches et pays pauvres.»

Les pays africains savent que l'ouverture au monde extérieur est un gage de croissance, de prospérité et de développement; plusieurs se sont engagés résolument, depuis le début des années 80, à mener des politiques macroéconomiques saines et à libéraliser leur économie, mais jusqu'à présent, les résultats ont été, au mieux, contrastés.

Divers facteurs internes et externes en sont la cause. Il s'agit, d'une part, des conflits armés, de l'instabilité politique et sociale, des carences du développement humain et de l'environnement économique incertain et, d'autre part, du protectionnisme des pays industrialisés, de la détérioration des termes de l'échange et de la réduction de l'aide au développement, qui ont lourdement grevé la croissance.

La capacité de l'Afrique à surmonter ces obstacles dépendra de ses propres efforts et de l'appui de la communauté internationale. Une volonté politique claire est nécessaire pour appliquer des mesures novatrices, afin de promouvoir la prospérité, réduire la pauvreté et relever les niveaux de vie. Une vision à long terme qui transcende le simple équilibre financier s'impose. La libéralisation des échanges des pays industrialisés, l'amélioration de la gouvernance et la primauté du droit, le renforcement des institutions, un surcroît d'allègement de dette et une aide au développement axée sur le financement de l'éducation, de la santé et des infrastructures aideront l'Afrique à atteindre ses objectifs de développement.

En conclusion, M. Banny a insisté pour que les institutions financières internationales rénovent leurs instruments afin d'épauler des projets et programmes d'intégration pour moderniser les structures économiques et stimuler la croissance.



Conférence OIT–Carnegie–Brookings Institution . . .

Des filets de protection sociale pour amortir les effets secondaires de la mondialisation

Les dispositifs de protection sociale peuvent aider à mettre les travailleurs des pays en développement à l'abri des effets indésirables de la mondialisation. Il ressort du colloque tenu à Washington les 2 et 3 décembre sous l'égide de l'Organisation internationale du travail (OIT), de la Carnegie Endowment for International Peace et de la Brookings Institution qu'une protection à toute épreuve reste un objectif lointain. Parmi les nombreux sujets évoqués dans le cadre de ce colloque, la protection sociale a suscité un débat particulièrement animé.

La question cruciale est la mise en place de filets de protection qui n'entraînent pas de dérapage budgétaire. Dans une économie mondialisée, tous les pays ont besoin d'un dispositif, formel ou informel, de protection des populations frappées par les changements, mais, comme l'a noté Kenneth Rogoff, Conseiller économique et Directeur du Département des études du FM, il est essentiel de concilier protection et efficacité.

«L'histoire moderne illustre l'antagonisme entre, d'une part, le souci d'avoir une économie dynamique ouverte au changement et, d'autre part, la nécessité de dispositifs de protection et de prévoyance sociale qui ne brisent pas cette dynamique», a déclaré M. Rogoff.

«La mondialisation et le changement sont bénéfiques à certains et préjudiciables à d'autres. Si l'innovation technologique et la croissance sont au rendez-vous, il y aura plus de gagnants que de perdants. Avec le temps, ce sont peut-être des générations entières qui en profiteront. Mais comment éviter que le changement marginalise certains sans étouffer la dynamique de la croissance?»

Les filets de protection sociale peuvent certes saper l'élan d'une économie en freinant le changement, mais ce n'est pas toujours le cas, a estimé M. Rogoff. En effet, l'absence de dispositifs adéquats de protection sociale au Japon a semblé entraver les changements parce que la classe politique craignait la montée du chômage qui en découlerait. L'assurance chômage pourrait aider les populations à adhérer à l'ouverture au commerce et à l'innovation technologique.

Crise de confiance

La mise en place de l'assurance chômage n'est pas facile, en particulier dans les pays en développement. Selon Dalmer Hoskins, Secrétaire général de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS), qui travaille en étroite collaboration avec l'OIT, dans nombre de pays les systèmes de sécurité sociale se heurtent à une crise de confiance. Dans

certains pays, les organismes de sécurité sociale sont en perte de vitesse en raison de la diminution du nombre de cotisants; ailleurs, du fait de la corruption, les adhérents ne percevront pas intégralement leur dû.

«Le défi est de taille pour l'OIT et l'AISS», a déclaré M. Hoskins à la clôture des travaux. «Cela signifie que les modèles du passé ne sont plus valables et ils doivent être repensés. Il faut partir de l'hypothèse qu'ils ne permettront pas de couvrir beaucoup de personnes en zones rurales et dans le secteur informel.»

L'AISS regroupe près de 400 organismes de 145 pays, joue le rôle de plaque tournante internationale pour l'échange d'informations sur les politiques de sécurité sociale et aide ses membres à renforcer leurs capacités de gestion et d'analyse.

Carol Graham, Vice-Présidente et Directrice du programme d'études sur la gouvernance de la Brookings Institution, considère qu'il importe de protéger non seulement les pauvres, mais aussi les classes moyennes. «Une classe moyenne dont les besoins sont satisfaits est essentielle au bon fonctionnement des marchés et de la démocratie. À mon avis, ceci veut dire que nous devons inventer un contrat social qui ne vise pas exclusivement à répondre aux besoins des plus démunis par des politiques au coup par coup, mais qui englobe aussi les classes moyennes, grâce à des fonds sociaux ou à d'autres types de filets de protection.»

Nouveaux modèles de protection

Un dispositif efficace ne doit pas nécessairement correspondre au modèle classique du «tout dépense publique, dont le corollaire est une fiscalité lourde», a dit M^{me} Graham, dont les travaux portent sur l'Amérique latine. Plusieurs dispositifs nouveaux intègrent des apports du secteur privé et des organisations non gouvernementales. «Les acteurs autres que l'État peuvent assurer très efficacement des prestations sociales», a-t-elle ajouté.

Partageant la même opinion, M. Hoskins a toutefois estimé que le panachage peut provoquer la confusion. Les pays risquent en effet de se retrouver avec un mélange d'assurance chômage, d'assistance sociale et de prestations sans contrepartie comme ceux qui sont expérimentés au Brésil et en Afrique du



Kenneth Rogoff



Dalmer Hoskins



Carol Graham



Pour beaucoup de retraités, la question de fond est de savoir quelle part de leur patrimoine consacrer à un plan d'épargne-retraite personnalisé.

Sud. «Il va sans dire qu'il s'agira pour l'essentiel de formes d'assurance maladie ou de caisses de retraite gérées par le privé, qui reprendront, pour certaines, les vieux principes des sociétés mutualistes, des coopératives, tandis que d'autres s'inspireront des associations communautaires.»

Il ne sera pas facile de concilier ces différents éléments. L'OIT et l'AISS s'emploient à élaborer une démarche globale et, dans les années à venir, les organisations internationales auront pour rôle clé de

fixer des repères pour les différents régimes afin de permettre aux pays de comparer leurs résultats, a estimé M. Hoskins. ■

La transcription des travaux du colloque «Making Globalization Work: Expanding the Benefits of Globalization to Working Families and the Poor» est disponible sur le site de la Carnegie Endowment for International Peace à l'adresse suivante : www.ceip.org/files/events/events.asp?EventID=540.

Privatisation des régimes de retraite . . .

L'avenir des plans d'épargne-retraite personnalisés

Les plans d'épargne-retraite personnalisés, instruments financiers vénérables mais très peu prisés, semblent connaître un regain de popularité. Les pays étant de plus en plus nombreux à privatiser entièrement ou en partie leurs systèmes de retraite, la demande de plans de retraite personnalisés augmentera rapidement. Cet engouement laisse présager d'un vif débat autour d'une série de questions, celle de savoir par exemple si l'achat de ce type de plan devrait être obligatoire et comment régir les organismes émetteurs.

Ces plans qui prévoient des paiements réguliers, échelonnés sur une période donnée en échange d'un placement initial, remontent à la Rome antique. Ils ont joué un rôle important dans les finances publiques aux XVII^e et XVIII^e siècles en Europe; leur émission a aidé les gouvernements français, britannique et néerlandais à financer leurs efforts de guerre périodiques. Depuis, malgré la diversité des plans offerts, le marché est resté assez restreint.

Les plans de retraite personnalisés vont bientôt gagner du terrain. Les régimes publics classiques, dont les prestations sont déterminées par le salaire du cotisant et le nombre d'années de service, sont peu à peu remplacés ou complétés par des régimes de retraite privés à contributions individualisées. Les souscripteurs alimentent un compte personnel dont le solde, intérêts compris, leur sera reversé à la retraite. Cela devrait accroître la demande de pensions personnalisées et celle d'autres instruments financiers, selon les règles auxquelles obéiront les retraits.

Au Chili par exemple, où ces plans de retraite personnalisés existent, les retraits sont soumis à certaines restrictions. En règle générale, les adhérents souscrivent à un plan auprès d'une compagnie d'assurance-vie.

La demande devrait aussi augmenter sensiblement ailleurs, aux États-Unis notamment, où les modifications apportées à la fiscalité et les réticences accrues des employeurs à supporter les risques et les coûts de gestion des régimes de retraite classiques provoquent un véritable essor des comptes d'épargne individuels.

C'est à la cessation de leur activité que les détenteurs de ces comptes décident d'utiliser une partie de leur épargne pour acquérir une pension personnalisée. Il n'est donc pas étonnant que le marché des plans de retraite personnalisés soit plus développé et plus diversifié dans les pays dont les régimes de retraite comportent déjà une part non négligeable d'épargne individuelle.

Conception des plans personnalisés

Les pays doivent-ils se préoccuper de l'usage que font les retraités de leur épargne? Les régimes de retraite classiques présentent deux grands avantages, dans les pays financièrement stables. Ils assurent une rente viagère (ce qui garantit que le retraité ne manque pas de ressources et sont indexés (le montant des versements est ajusté en fonction de l'évolution du coût de la vie). Rares sont les institutions financières privées qui peuvent le faire parce que cela suppose qu'elles aient accès à des placements obligataires indexés. Actuellement, quelques pays seulement — Royaume-Uni, Chili et Israël — émettent ce type d'obligations.

L'étroitesse du marché privé des plans de retraite personnalisés est aussi révélatrice de certains traits marquants, notamment l'antisélection. Les compagnies d'assurances qui émettent ces plans ont conscience que les souscripteurs potentiels ont une espérance de vie supérieure à la moyenne de la population et fixent les prix de leurs produits en conséquence.

Le risque de décès prématuré peut aussi dissuader les souscripteurs potentiels, en raison de la perte de patrimoine non négligeable qui en découlerait. En revanche, les plans personnalisés peuvent constituer une bonne assurance contre le risque que les ressources épargnées par le souscripteur soient épuisées avant la fin de sa vie. Pour beaucoup de retraités, la question de fond est de savoir quelle part de leur patrimoine consacrer à un plan. En tout état de cause, des fonds doivent être réservés aux grosses dépenses imprévues; mais il est dangereux de consacrer trop peu de ressources à un plan de retraite, compte tenu des difficul-

tés que beaucoup de gens ont à maîtriser leurs dépenses et à l'impossibilité de tout un chacun à déterminer son espérance de vie.

Des plans d'épargne-retraite obligatoires?

La société a intérêt à ce que les individus se constituent une épargne personnalisée. Les partisans des régimes publics obligatoires prennent argument de la vision à court terme du commun des mortels qui n'épargne jamais assez pour le long terme. En outre, la charité publique incite à ne pas épargner. Rendre les plans de retraite obligatoires — ou imposer d'autres restrictions sur les comptes individuels — abaisse simplement le taux de désépargne.

Quelle fraction de l'épargne individuelle doit être affectée aux plans de retraite personnalisés? Dans certains cas, il serait excessif d'y consacrer la totalité des fonds. La formule retenue au Chili est un bon compromis. Le système du Chili impose aux retraités de souscrire un plan de retraite personnalisé d'un montant égal ou supérieur à un ratio donné de remplacement de revenu (ratio pension/salaire). Le reliquat peut être retiré par le souscripteur.

Une autre formule — envisageable en cas de privatisation partielle du système de retraite — consiste à imposer que la somme de l'annuité personnalisée (provenant du compte d'épargne individuel) et des prestations du régime public après la réforme ne soit pas inférieure au total prévu dans le cadre de ce régime avant sa réforme. Une solution plus radicale consisterait à exiger simplement que le total des prestations soit supérieur à un niveau minimum lié au seuil de pauvreté. Quelle que soit la solution retenue, les dérogations devraient être strictement limitées pour éviter toute paperasserie et malversation.

L'État peut aussi imposer aux retraités de souscrire un plan de retraite personnalisé indexé, qui resterait un volet crucial même en cas d'inflation basse. Les retraités vivent plus vieux et un taux d'inflation annuel modique peut entamer considérablement le pouvoir d'achat à long terme. Les souscripteurs peuvent s'auto-prémunir contre l'inflation en sauvegardant une bonne partie de leur épargne durant les premières années de retraite, mais, en dehors d'une réelle autodiscipline, toute protection de l'épargne-retraite est difficile quand l'inflation est élevée et fluctuante.

Les plans de retraite personnalisés obligatoires posent aussi la question du seuil de prestations garanties que devraient couvrir les versements du souscripteur. Quelles devraient être les conséquences si les fonds épargnés n'y suffisent pas? Une politique de garantie de niveau minimum des montants en compte doit éviter de créer une incitation à réaliser des investissements hasardeux, notamment s'il y a peu de restrictions aux types d'actifs sur lesquels les fonds d'épargne peuvent être placés.

La discrimination par les prix est un autre sujet de réflexion. Les femmes, qui ont une espérance de vie supérieure à celle des hommes, ne peuvent prétendre au même niveau de prestations, à versement égal. Ce n'est pas le cas dans les régimes de retraite publics, où le niveau des pensions est fonction de l'âge et du nombre d'années de service. Un mécanisme de mutualisation ou d'imposition-subvention pourrait permettre au secteur privé de proposer les mêmes primes aux femmes et aux hommes.

Les plans de retraite personnalisés obligatoires ne compensent que partiellement les conséquences de l'antisélection. Si la demande se généralisait, les compagnies d'assurances proposeraient de meilleures conditions au souscripteur moyen. Les primes diminueraient considérablement en cas de souscriptions par lots, ce qui permettrait d'affecter des agents arrivant à l'âge de la retraite, la même année, à un lot donné. Les compagnies d'assurance pourraient offrir avec chaque lot des prestations adaptées à la situation des personnes concernées.

Régulation du marché des plans de retraite personnalisés

La montée en puissance des plans de retraite personnalisés ira de pair avec la nécessité de mieux réguler et mieux contrôler le marché de l'assurance-vie et les institutions financières qui offrent ces services. Les compagnies d'assurances ne sont pas à l'abri de la faillite, même sur les marchés financiers les mieux réglementés et les plus stables. Si les salariés sont tenus de souscrire une pension de retraite personnalisée, même partiellement, l'État aura implicitement l'obligation de veiller à la bonne exécution des prestations, sans forcément créer une assurance ou une garantie explicite. Tout mécanisme d'assurance, explicite ou non, peut hélas comporter un grave risque d'effet pervers. Une garantie trop généreuse constitue pour les compagnies d'assurances une incitation à offrir des conditions qu'elles ne proposeraient pas autrement.

Le secteur de l'assurance est complexe et exige une haute spécialisation dans les domaines actuariel et financier. Ses organes de régulation doivent disposer des mêmes compétences. La lourde charge qu'un contrôle effectif impose à l'État justifie peut-être que certains pays aient opté pour un schéma simplifié — règles strictes de calcul des primes fondées sur de modestes projections de mortalité et restrictions sur les placements sous-jacents des émetteurs de plans.

Secteur privé ou secteur public

Le secteur privé peut offrir une alternative aux caisses de retraite publiques, mais il lui faut d'abord franchir quelques obstacles. Dans nombre de pays où les retraites ont été en partie privatisées, la solu-

Si la demande se généralisait, les compagnies d'assurances proposeraient de meilleures conditions au souscripteur moyen.

tion facile est de garder la mainmise sur le volet prestations. Les montants accumulés par les souscripteurs peuvent alors être automatiquement convertis, en partie ou en totalité, en un fonds de retraite public classique. Cela permettrait aux retraités de fraîche date de verser une prime modique, qui sera nettement inférieure aux primes des compagnies d'assurances privées, compte tenu des faibles coûts de gestion et de l'absence d'antisélections, et de toucher une pension de retraite indexée.

Même si l'État garde son rôle traditionnel de prestataire des pensions de base, le vieillissement de la population et le rôle accru des compagnies privées dans la

fourniture de plans personnalisés assureront l'essor du secteur privé dans ce secteur d'activité au cours des prochaines années. ■

G. A. (Sandy) Mackenzie
FMI, Département des finances publiques

Cet article repose sur le document de travail n° 02/161 du FMI, intitulé *The Role of Private Sector Annuities Markets in an Individual Accounts Reform of a Public Pension Plan*, dont l'auteur est G. A. Mackenzie, en vente au Service des publications au prix unitaire de 15 dollars. Pour le commander, voir instructions ci-dessous. Le texte intégral du document peut aussi être consulté sur le site www.imf.org.

Publications récentes

IMF Working Papers (Documents de travail, 15 dollars)

- 02/188: *Dollarization, Monetary Policy, and the Pass-Through*, Alain Ize and Eric Parrado
- 02/189: *Institutions Rule: The Primacy of Institutions over Integration and Geography in Economic Development*, Dani Rodrik, Arvind Subramanian, and Francesco Trebbi
- 02/190: *Tunisia's Experience with Real Exchange Rate Targeting and the Transition to a Flexible Exchange Rate Regime*, Domenico G. Fanizza, Nicole L. Laframboise, E. Martin, Randa E. Sab, and Izabela Karpowicz
- 02/191: *Quantifying the Impact of Trade on Wages: The Role of Nontraded Goods*, Stephen P. Tokarick
- 02/192: *Islamic Financial Institutions and Products in the Global Financial System: Key Issues in Risk Management and Challenges Ahead*, V. Sundararajan and Luca Errico
- 02/193: *Bedfellows, Hostages, or Perfect Strangers? Global Capital Markets and the Catalytic Effect of IMF Crisis Lending*, Carlo Cottarelli and Curzio Giannini
- 02/194: *Growth-Financial Intermediation Nexus in China*, Jahangir Aziz and Christoph K. Duenwald
- 02/195: *Modeling the Macroeconomic Impact of HIV/AIDS*, Markus Haacker
- 02/196: *The Challenge of Diversification in the Caribbean*, Peter Berezin, Ali Salehizadeh, and Elcior Santana
- 02/197: *Modern Hyper- and High Inflation*, Stanley Fischer, Ratna Sahay, and Carlos Vegh
- 02/198: *The Economics of Postconflict Aid*, Dimitros G. Demekas, James E. McHugh, and Theodora Kosma

IMF Country Reports

(Rapport sur les pays membres, 15 dollars)

- 02/252: Mongolia: 2002 Article IV Consultation

- 02/253: Mongolia: Selected Issues and Statistical Appendix
 - 02/254: Romania: Report on the Observance of Standards and Codes—Fiscal Transparency Module
 - 02/255: Belize: 2002 Article IV Consultation
 - 02/256: Belize: Statistical Appendix
 - 02/257: Cameroon: Statistical Appendix
 - 02/258: Cameroon: 2002 Article IV Consultation, Third Review Under the PRGF, and Request for a Waiver of Performance Criterion
 - 02/259: Senegal: Report on Observance of Standards and Codes
 - 02/260: Burkina Faso: Sixth Review Under the PRGF and Requests for Waiver of Performance Criteria
 - 02/261: Georgia: Second Review Under the Three-Year PRGF, Request for Waiver of Performance Criteria, and Request for Rephasing of Disbursements
 - 02/262: Republic of Lithuania: Report on the Observance of Standards and Codes
 - 02/264: Turkey: Third Review Under the Stand-By Arrangement
 - 02/267: Islamic Republic of Iran: Report on the Observance of Standards and Codes—Fiscal Transparency Module
- World Economic and Financial Surveys**
(Études économiques et financières)
- Perspectives de l'économie mondiale, septembre 2002*
(49 dollars; enseignants et étudiants : 46 dollars)
- Divers**
- Rapport annuel du Conseil d'administration, exercice 2002* (gratuit)
- Governance, Corruption, and Economic Performance*, George Abed and Sanjeev Gupta (37,50 dollars)

Vous pouvez vous procurer ces publications en vous adressant à : IMF Publication Services, Box X2002, IMF, Washington, DC 20431 (U.S.A.). Téléphone : (202) 623-7430. Fax : (202) 623-7201. E-mail : publications@imf.org.

Vous trouverez sur le site www.imf.org des informations en anglais concernant le FMI. Le site www.imf.org/external/fire/index.htm propose une sélection de documents en français, dont le texte intégral du *Bulletin du FMI*, du *Supplément annuel consacré au FMI* et du magazine *Finances & Développement*.

Accords du FMI au 30 novembre

Pays membre	Date de l'accord	Date d'expiration	Total approuvé	Solde non tiré
(Millions de DTS)				
Accords de confirmation				
Argentine ¹	10 mars 2000	9 mars 2003	16.936,80	7.180,49
Bosnie-Herzégovine	2 août 2002	1 ^{er} nov. 2003	67,60	48,00
Brésil ¹	6 sept. 2002	31 déc. 2003	22.821,12	20.539,01
Bulgarie	27 févr. 2002	26 févr. 2004	240,00	156,00
Dominique	28 août 2002	27 août 2003	3,28	1,23
Guatemala	1 ^{er} avr. 2002	31 mars 2003	84,00	84,00
Jordanie	3 juil. 2002	2 juil. 2004	85,28	74,62
Lettonie	20 avr. 2001	19 déc. 2002	33,00	33,00
Lituanie	30 août 2001	29 mars 2003	86,52	86,52
Pérou	1 ^{er} févr. 2002	29 févr. 2004	255,00	255,00
Roumanie	31 oct. 2001	29 avr. 2003	300,00	165,33
Turquie	4 févr. 2002	31 déc. 2004	12.821,20	2.892,00
Uruguay ¹	1 ^{er} avr. 2002	31 mars 2004	2.128,30	1.016,60
Total			55.862,10	32.531,80
Accords élargis de crédit				
Colombie	20 déc. 1999	19 déc. 2002	1.957,00	1.957,00
Indonésie	4 févr. 2000	31 déc. 2003	3.638,00	1.651,48
Serbie/Monténégro	14 mai 2002	13 mai 2005	650,00	550,00
Total			6.245,00	4.158,48
Accords FRPC				
Albanie	21 juin 2002	20 juin 2005	28,00	24,00
Arménie	23 mai 2001	22 mai 2004	69,00	39,00
Azerbaïdjan	6 juil. 2001	5 juil. 2004	80,45	64,35
Bénin	17 juil. 2000	31 mars 2004	27,00	8,08
Burkina Faso	10 sept. 1999	9 déc. 2002	39,12	0,00
Cambodge	22 oct. 1999	28 févr. 2003	58,50	8,36
Cameroun	21 déc. 2000	20 déc. 2003	111,42	47,74
Cap-Vert	10 avr. 2002	9 avr. 2005	8,64	7,41
Congo, Rép. dém. du	12 juin 2002	11 juin 2005	580,00	160,00
Côte d'Ivoire	29 mars 2002	28 mars 2005	292,68	234,14
Djibouti	18 oct. 1999	17 janv. 2003	19,08	10,00
Éthiopie	22 mars 2001	21 mars 2004	100,28	31,29
Gambie	18 juil. 2002	17 juil. 2005	20,22	17,33
Géorgie	12 janv. 2001	11 janv. 2004	108,00	58,50
Guinée	2 mai 2001	1 ^{er} mai 2004	64,26	38,56
Guinée-Bissau	15 déc. 2000	14 déc. 2003	14,20	9,12
Guyana	20 sept. 2002	19 sept. 2005	54,55	49,00
Honduras	26 mars 1999	31 déc. 2002	156,75	48,45
Kenya	4 août 2000	3 août 2003	190,00	156,40
Lesotho	9 mars 2001	8 mars 2004	24,50	10,50
Madagascar	1 ^{er} mars 2001	29 févr. 2004	79,43	56,74
Malawi	21 déc. 2000	20 déc. 2003	45,11	38,67
Mali	6 août 1999	5 août 2003	51,32	12,90
Mauritanie	21 juil. 1999	20 déc. 2002	42,49	6,07
Moldova	21 déc. 2000	20 déc. 2003	110,88	83,16
Mongolie	28 sept. 2001	27 sept. 2004	28,49	24,42
Mozambique	28 juin 1999	27 juin 2003	87,20	16,80
Niger	22 déc. 2000	21 déc. 2003	59,20	25,36
Ouganda	13 sept. 2002	12 sept. 2005	13,50	12,00
Pakistan	6 déc. 2001	5 déc. 2004	1.033,70	689,12
République dém. pop. lao	25 avr. 2001	24 avr. 2004	31,70	18,11
République kirghize	6 déc. 2001	5 déc. 2004	73,40	49,96
Rwanda	12 août 2002	11 août 2005	4,00	3,43
São Tomé-et-Principe	28 avr. 2000	27 avr. 2003	6,66	4,76
Sierra Leone	26 sept. 2001	25 sept. 2004	130,84	56,00
Tanzanie	4 avr. 2000	30 juin 2003	135,00	15,00
Tchad	7 janv. 2000	6 déc. 2003	47,60	10,40
Vietnam	13 avr. 2001	12 avr. 2004	290,00	165,80
Zambie	25 mars 1999	28 mars 2003	278,90	124,20
Total			4.596,06	2.435,11

Les pays membres

«achètent» la monnaie d'autres membres, ou des DTS, à l'aide d'un montant équivalent de leur propre monnaie.

¹Y compris les montants au titre de la facilité de réserve supplémentaire.

FRPC = facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des composantes.

Source : FMI, Département de la trésorerie.

Entretien avec George Abed et Sanjeev Gupta . . .

Comment combattre le fléau de la corruption?

La corruption est un fléau que l'on déplore depuis longtemps, mais les économistes n'ont que récemment commencé à en étudier l'incidence économique. Un nouveau recueil intitulé *Governance, Corruption, and Economic Performance* analyse les causes et conséquences de la corruption et les moyens d'y parer. Le Bulletin s'est entretenu avec les directeurs de la publication de cet ouvrage, George Abed, Directeur du Département Moyen-Orient, et Sanjeev Gupta, Sous-Directeur du Département des finances publiques.



M. Abed : « Il ne suffit pas de concevoir une bonne politique : il faut aller plus profond pour voir comment et selon quelles normes les institutions fonctionnent, et dans quelle mesure les pays sont effectivement capables de mettre en œuvre leurs politiques. »

LE BULLETIN : Le FMI ne considérait pas, traditionnellement, que la corruption faisait partie de son mandat macroéconomique, mais les choses ont, semble-t-il, changé. Pourquoi?

M. ABED : La plupart des économistes sont maintenant conscients que, sans des institutions saines, l'économie ne peut pas fonctionner convenablement. La récente crise asiatique l'a bien montré et nous a amenés à examiner de plus près si les institutions sont efficaces, quel rôle jouent les groupes de pression et si la recherche de rentes est un phénomène courant.

Nous avons découvert les lacunes de nos connaissances. Il est clair que plus nous en saurons sur les marchés financiers, le système bancaire et le mode de gouvernement de nos pays membres, mieux nous serons en mesure de prévenir les crises. L'attention se porte donc sur l'importance de la bonne gouvernance et les effets pervers de la corruption.

M. GUPTA : La pensée économique a aussi évolué. Jusqu'aux années 80, les chercheurs étudiaient les faiblesses des institutions publiques et les incitations à la recherche de rentes; certains pensaient même que la corruption n'était pas nuisible pour l'économie, car elle « graissait les rouages » de la production.

Le mot corruption n'apparaissait même pas dans les tout premiers manuels d'économie du développement. Il y a peu de temps que l'on considère que la bonne gouvernance est un impératif pour arriver à de bons résultats sur le plan social et économique. Les études que nous avons réunies montrent que la corruption prive l'État de recettes, entraîne un gaspillage

de dépenses publiques, ce qui affecte la situation macroéconomique du pays.

LE BULLETIN : Vous dites en introduction que, pendant la Guerre froide, les bailleurs de fonds bilatéraux ne faisaient guère dépendre leur aide des réalisations économiques ou de la volonté de réforme des pays. Mais pourquoi les institutions internationales ne se souciaient-elles pas des critères économiques et ne se sont-elles pas rendu compte plus tôt de la gravité du problème de la corruption?

M. ABED : Je pense que les institutions financières internationales s'intéressaient aux mérites de chaque dossier. Mais elles n'étaient pas à l'abri des pressions qui régnaient durant la Guerre froide. L'histoire de leurs interventions dans certains des pays les plus sensibles durant cette époque montre que les considérations politiques ont sans aucun doute pesé sur les décisions de financement.

Mais, plus généralement, les économistes ne comprenaient pas très bien à l'époque le processus de développement. Nous échafaudions des modèles de croissance et des plans d'action théoriques et supposions que les gouvernements seraient d'une manière ou d'une autre capables de mettre en œuvre ces politiques et que les institutions nécessaires étaient en place. Nous avons mis quelque temps à découvrir qu'il ne suffit pas de concevoir une bonne politique : il faut aller plus profond pour voir comment et selon quelles normes les institutions fonctionnent, et dans quelle mesure les pays sont effectivement capables de mettre en œuvre leurs politiques.

LE BULLETIN : Comment les travaux du FMI sur la lutte contre la corruption s'inscrivent-ils dans le cadre plus large de la stratégie de réduction de la pauvreté?

M. ABED : La lutte contre la pauvreté est une tâche extrêmement importante. C'est un problème qui éclipse presque tous les autres dans les pays en développement. Nous nous efforçons de mobiliser des concours pour ces pays, aussi nous semble-t-il crucial que ces ressources soient affectées de manière transparente et responsable à la réduction de la pauvreté et servent à améliorer le bien-être de leurs populations.

Bien d'autres organisations sont aussi engagées dans le processus de développement : les ONG, les médias, etc. Elles aussi ont insisté pour que nous examinions



M. Gupta : « La plupart des études utilisent des indices qui mesurent la perception que l'on a de la corruption dans un pays, et non la corruption elle-même. »

Photographies : Denio Zara, Padraic Hughes, Pedro Márquez et Michael Spilotro (FMI); Mauricio Lima (AFP), page 385; Cris Bouroncle (AFP), page 386.

les canaux par lesquels les ressources sont acheminées et l'emploi qui en est fait. Nous avons donc été amenés à étudier comment les institutions fonctionnent dans les pays pauvres, comment les fonds sont affectés et dépensés, et à vérifier que toutes les précautions sont prises pour qu'ils servent à la lutte antipauvreté, et non à d'autres activités moins souhaitables.

M. GUPTA : Les conclusions qui se dégagent de ces études sont utiles pour le travail du FMI dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Dans un cas comme dans l'autre, les pays sont engagés à accroître les dépenses publiques pour faire reculer la pauvreté et favoriser la croissance économique. Si les ressources publiques ne sont pas correctement affectées, on ne parviendra pas aux objectifs économiques et sociaux visés. La corruption mine la croissance, fait empirer la pauvreté et la répartition des revenus, et limite l'accès des pauvres aux services sociaux.

Il est important que l'allègement de la dette ne soit pas détourné de son but et bénéficie aux plus démunis. À cet égard, la Banque mondiale et le FMI aident les pays pauvres à améliorer leurs systèmes de gestion des dépenses publiques, et cet effort est intimement lié au travail du FMI sur l'initiative PPTE et la FRPC.

LE BULLETIN : Les initiatives récentes du FMI, telles que le code de bonnes pratiques pour la transparence des finances publiques, les rapports sur l'observation des normes et des codes (RONC) et les évaluations des diligences ont-elles fait avancer la lutte contre la corruption?

M. GUPTA : Les RONC, qui sont volontaires, servent à déterminer en quoi les pratiques d'un pays s'écartent des normes internationales reconnues. Ces rapports débouchent en général sur l'élaboration d'un plan de réforme. Dans la mesure où le pays met en œuvre les réformes sur la base du rapport, le RONC aide à combattre les comportements de recherche de rentes et les incitations à la corruption.

M. ABED : Les initiatives en faveur de la transparence et de l'adoption de normes et codes que nous avons lancées et auxquelles de nombreux pays se sont déjà ralliés permettent d'établir une première évaluation de la solidité des institutions publiques et bancaires, ainsi qu'une base statistique pour élaborer une stratégie. Ce premier diagnostic met en lumière les facteurs d'inefficacité et les domaines où il pourrait y avoir mauvaise gestion, malversations et corruption. Une fois ces problèmes identifiés, il appartient au gouvernement de prendre les choses en mains et de corriger les faiblesses institutionnelles.

LE BULLETIN : Pensez-vous que ces mesures volontaires de transparence budgétaire vont en définitive devenir obligatoires?

M. ABED : Pour la plupart des pays émergents, il est important, presque impératif, de procéder à ces évaluations, car il leur faut garder accès aux marchés financiers. Un rapport du FMI et de la Banque mondiale sur la transparence des finances publiques ou le secteur financier ne peut que leur être utile, ne serait-ce qu'en dissipant certaines incertitudes.

Les pays très pauvres ne peuvent pas faire appel aux marchés internationaux, mais ils reçoivent une

Si plusieurs indices basés sur l'opinion de différents agents économiques notent un pays mieux qu'un autre, il y a des chances pour que ce soit la réalité.

George Abed

En anglais sur le site www.imf.org

Notes d'information

- 02/116 : Le FMI et la Banque mondiale publient un document d'accompagnement aux directives pour la gestion de la dette publique, 21 novembre
- 02/117 : Le FMI achève la revue de l'accord FRPC en faveur de la Zambie et approuve un décaissement de 55 millions de dollars, 27 novembre
- 02/118 : Visite du Directeur général du FMI au Brésil, en Colombie et au Chili, 4 décembre
- 02/119 : Le FMI achève la sixième revue de l'accord FRPC en faveur de la Mauritanie et approuve un décaissement de 8 millions de dollars, 4 décembre
- 02/120 : Le FMI achève la septième revue du programme de l'Indonésie et approuve un décaissement de 365 millions de dollars, 5 décembre
- 02/121 : Allocution du Directeur général, Horst Köhler, en Colombie, 9 décembre
- 02/122 : Allocution du Directeur général, Horst Köhler, au Chili, 12 décembre

Communiqués de presse

- 02/51 : Le FMI accorde à l'Argentine un différé de remboursement d'un an, 20 novembre
- 02/52 : Le Conseil d'administration du FMI approuve un projet pilote de lutte contre le blanchiment de capitaux, 22 novembre
- 02/53 : Le FMI approuve un accord FRPC triennal de 129 millions de dollars et une aide intérimaire PPTE de 2,5 millions de dollars en faveur du Nicaragua, 4 décembre
- 02/54 : Le FMI approuve un accord FRPC triennal de 87 millions de dollars en faveur du Tadjikistan, 11 décembre

Notes d'information au public

- 02/134 : Le FMI conclut les consultations de 2002 au titre de l'article IV avec Vanuatu, 11 décembre
- 02/135 : Le FMI conclut les consultations de 2002 au titre de l'article IV avec la Malaisie, 10 décembre

Transcriptions

- Point de presse de Thomas C. Dawson, Directeur du Département des relations extérieures, 5 décembre



Laura Wallace
 Rédactrice en chef
 Sheila Meehan
 Rédactrice principale
 Elisa Diehl
 Natalie Hairfield
 Jeremy Clift
 Rédacteurs
 Lijun Li
 Maureen Burke
 Assistantes de rédaction
 Philip Torsani
 Maquettiste/Graphiste
 Julio R. Prego
 Graphiste

Avec la collaboration de
Prakash Loungani

Édition française

Division française
 Services linguistiques
 Hervé Bloch
 Traduction
 Catherine Helwig
 Correction & PAO

Le *Bulletin du FMI* (ISSN 0250-7412) est publié également en anglais (*IMF Survey*) et en espagnol (*Boletín del FMI*). Aux 23 numéros qui paraissent chaque année s'ajoutent un supplément annuel consacré au FMI ainsi qu'un index annuel. Les opinions et les informations contenues dans le *Bulletin* ne représentent pas nécessairement la position officielle du FMI, de même que les cartes publiées, qui sont extraites de l'Atlas mondial du *National Geographic* (sixième édition). Les articles du *Bulletin* peuvent être reproduits à condition que la source soit citée. Le courrier à la rédaction doit être adressé à Current Publications Division, Room IS7-1100, IMF, Washington, DC 20431 (U.S.A.), ou par messagerie électronique à imfsurvey@imf.org. Téléphone : (202) 623-8585. Expédition par courrier première classe pour le Canada, les États-Unis et le Mexique et par avion pour les autres pays. Le tarif annuel de l'abonnement est de 79 dollars EU pour les entreprises et les particuliers. Les demandes d'abonnement doivent être adressées à Publication Services, Box X2002, IMF, Washington, DC 20431 (U.S.A.). Téléphone : (202) 623-7430. Fax : (202) 623-7201. E-mail : publications@imf.org.

23 décembre 2002
 400

quantité d'aide financière, au titre de l'initiative PPTE et de la FRPC, entre autres. Nombre de bailleurs de fonds commencent à insister pour que l'on examine les systèmes de gestion des dépenses et des finances publiques de ces pays. Ces évaluations ne seront sans doute jamais obligatoires, mais les pays sont fortement incités à s'y soumettre et elles deviennent assez courantes.

LE BULLETIN : Est-il possible de jauger avec exactitude l'impact de la corruption sur l'économie?

M. GUPTA : La plupart des études utilisent des indices qui mesurent la perception que l'on a de la corruption dans un pays, et non la corruption elle-même. Les indices se fondent sur des enquêtes auprès d'un groupe de personnes qui décrivent leur expérience dans tel ou tel pays. On a, par exemple, demandé aux investisseurs étrangers s'ils ont eu à verser des pots-de-vin à différents niveaux de l'administration. Ces dernières années, les indices de la corruption se sont multipliés; ils sont fortement corrélés et donnent des résultats assez semblables.

M. ABED : Les indices se sont améliorés depuis quelques années; leur champ s'est étendu : on interroge de plus en plus de groupes pertinents sur les pratiques rencontrées dans chaque pays étudié. On cherche parfois à mesurer non seulement la corruption, mais plus généralement l'ouverture et la compétitivité du pays, la prévalence de l'état de droit et d'autres éléments importants de la bonne gouvernance. Il n'y a pas de fumée sans feu. Si plusieurs indices basés sur l'opinion de différents agents économiques notent un pays mieux qu'un autre, il y a des chances pour que ce soit la réalité.

LE BULLETIN : Dans quelle direction la lutte contre la corruption doit-elle s'engager? Le rôle du FMI est-il appelé à se modifier?

Principaux taux du FMI			
Semaine commençant le	Taux d'intérêt du DTS	Taux de rémunération	Taux de commission
9 décembre	1,92	1,92	2,46
16 décembre	1,92	1,92	2,46

Le taux d'intérêt du DTS et le taux de rémunération des avoirs correspondent à une moyenne pondérée des taux d'intérêt d'instruments à court terme émis sur les marchés monétaires des cinq pays dont les monnaies composent le panier de calcul du DTS. Le taux de rémunération des avoirs est le taux de rendement de la position rémunérée des États membres dans la tranche de réserve. Le taux de commission correspond à un pourcentage du taux du DTS et représente le coût d'utilisation des ressources du FMI. Les trois taux sont calculés le vendredi et appliqués la semaine suivante. Les taux de rémunération et de commission de base sont ajustés en fonction des arrangements conclus au titre de la répartition des charges. Pour connaître les derniers taux, appelez le (202) 623-7171, ou se reporter au site du FMI : www.imf.org/cgi-shl/bur.pl?2002.

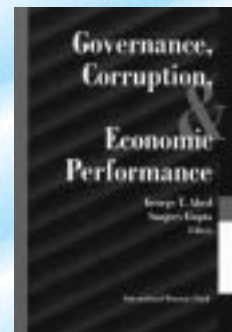
Des informations générales sur les finances, y compris ces taux, sont disponibles à www.imf.org/external/fin.htm.

Source : Département de la trésorerie.

Governance, Corruption, and Economic Performance, publié sous la direction de George T. Abed et de Sanjeev Gupta, est un recueil d'études récentes dues à des économistes du FMI, ainsi qu'à d'autres spécialistes, sur le thème de la corruption et de la corrélation entre la gestion des affaires publiques et les résultats économiques.

La corruption est abordée dans cet ouvrage sous des angles très divers : les études portent sur ses causes, ses conséquences, son incidence sur les dépenses et les recettes publiques, ou encore sur la forme qu'elle prend dans les pays en transition. L'ouvrage décrit aussi comment le FMI s'emploie à promouvoir la bonne gouvernance.

Ce recueil peut être commandé au Service des publications du FMI (au prix de 37,50 \$). Pour plus de précisions, voir page 396.



M. ABED : Il y a bien des façons de combattre la corruption, notamment par voie administrative ou judiciaire. On peut amender les textes qui régissent le fonctionnement des marchés ou de l'État, afin de mettre tous les agents sur un pied d'égalité, d'assurer la transparence des transactions, d'établir des contre-pouvoirs pour réduire ou abolir la recherche illicite de rentes et d'éviter les malversations et le détournement des fonds publics.

On peut aussi créer un cadre adapté pour la conduite de la politique économique et un système d'incitations. C'est là que le rôle du FMI est important. Si un pays impose des droits très élevés — 300 ou 500 % — sur un produit tel que l'alcool ou le parfum, il y aura forcément des tas de gens qui vont essayer de les introduire en contrebande en graissant la patte des douaniers.

Les réformes des tarifs douaniers que le FMI et la Banque mondiale préconisent visent à rationaliser le barème des droits et à améliorer le fonctionnement des douanes, ce qui a pour effet de réduire la corruption et la fraude. Le FMI joue ici un rôle de conseil et d'assistance technique.

M. GUPTA : Il faut aussi poursuivre la recherche — c'est l'objet de notre ouvrage — pour stimuler le débat sur ce dossier important. Il faut continuer à réfléchir aux causes et aux conséquences de la corruption et aux moyens de la combattre pour mettre en lumière son impact macroéconomique. Le FMI doit donc poursuivre les efforts qu'il a engagés sur plusieurs fronts. ■